

SOCIETE ROYALE SAINT-HUBERT a.s.b.l.

Pour l'amélioration des races canines en Belgique



KONINKLIJKE MAATSCHAPPIJ SINT-HUBERTUS v.z.w.

Tot verbetering van de hondenrassen in België

Doss. 10 /

Doss. 40 /

IDENTIFICATEUR

CONTROLE ET ENREGISTREMENT DE LA DEUXIEME IDENTIFICATION POUR LES CHIENS DEJA INSCRITS A LA SRSH AVEC/SANS ANALYSE ADN

ANALYSE ADN*

CONTROLE DE CHIP*

*Veuillez indiquer votre/vos choix par une croix SVP

EN LETTRES CAPITALES SVP

Propriétaire(s)

Référence informatique :

Nom		Affixe	
Prénom		<input type="checkbox"/> Madame	<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Monsieur & Madame
Rue		N°	Tel
CP	Localité		E-mail

Demande pour:

Nom du chien	
Race	Sexe <input type="checkbox"/> Mâle <input type="checkbox"/> Femelle
N° de Pédigrée	Date de naissance
N° de Tatouage	N° de Chip
N° de Passeport Européen	

Date

Signature(s)

INSTRUCTIONS:

- 1) Le formulaire complété et signé doit nous être retourné.
- 2) La vignette « code barre » est à coller à l'endroit prévu (*).
- 3) Le deuxième exemplaire de la vignette « code barre » est destiné au contrôleur SRSH qui, après contrôle du chip, confirme la concordance de ce code avec celui du chip au moyen d'une perforation « BH » de la vignette susdite sur le pédigrée.
- 4) Les frais de contrôle de la 2^{ème} identification et d'une éventuelle analyse ADN sont à payer immédiatement dès réception de la facture.

(*)

DETAIL DES FRAIS POUR INFO:

Contrôle et enregistrement 2 ^{ème} identification	13,15 €
Frais administratifs	25,11 €
Analyse ADN	40,00 €
Total (TVA incluse)	78,26 €

Réservé à la SRSH:

Contrôle de tatouage/chips	Contrôleur	En cas d'intervention du Vétérinaire
Correspond:	Date, nom et signature	Cachet et signature
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		

(SRSH - 01/06/2011)